

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE dit CdD3

## Compte-rendu de réunion de commission 4 « pays d'art et d'histoire » du 20 octobre 2009.

Membres présents : Pierre BOT, Jacques BOUCARD, Josiane BRUN, Raymond LEBRET (rédacteur du compte rendu), Sophie BOUTIRON,

Invités : Julie FOULQUIER, Nicolas FAUCHERRE, Patrice RAFFARIN, Caroline LAFON-GRAND, Maxence LANGLAIS,

Absents excusés : Jeanne BERNARD-GRIT, Guillaume CUDENNEC, Paulette COMES, Annick DONNIO GOUJON, Annie LEAUTE, Joël TILLIER

1°/ EXPOSE DE NICOLAS FAUCHERRE archéologue, historien de la fortification, professeur d'histoire de l'art.

46 Pays d'art et d'histoire (PAH) sont désormais reconnus pour leur projet de valorisation du patrimoine, de sensibilisation des publics et de promotion de la qualité urbaine. Dans la région Poitou-Charentes on peut citer entre autres Angoulême et l'Angoumois, Poitiers, Melle, Parthenay, Rochefort.

Les forteresses de la Charente-Maritime racontent, depuis les citadelles anti-protestantes de Richelieu jusqu'aux bunkers allemands, quatre siècles de combats étatiques contre un ennemi venu de la mer. Echelonnées le long des côtes et des îles, les défenses des pertuis présentent un panorama complet de la fortification maritime, véritable laboratoire des formes de l'architecture militaire.

Dans un environnement intact et un état de conservation admirable, ce réseau patrimonial unique au monde constitue une grande chance pour la Charente-Maritime et particulièrement pour l'île de Ré.

Le label « Pays d'art et d'histoire » qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

C'est un prolongement du label UNESCO, afin de construire un territoire solidaire, par une démarche de responsabilisation collective.

Le centre d'interprétation doit être placé en un lieu symbolique d'un point de vue géographique et d'un point de vue patrimonial.

A l'entrée de l'île, la redoute ou la batterie de Sablanceaux, présente ces avantages.

### 2°/ EXPOSE DE RAYMOND LEBRET : PROCEDURE POUR OBTENIR LE LABEL PAH

Le label « Pays d'art et d'histoire » est pertinent pour l'île de Ré car il apportera une peu plus de notoriété, quelques subventions, une prise de conscience de la population des qualités architecturales et patrimoniales de l'île, de nouveaux produits touristiques, la cohérence d'une politique patrimoniale et touristique.

Pour obtenir le label « Pays d'art et d'histoire », le Pays doit faire acte de candidature qui aboutira à la signature d'une convention avec l'Etat (MCC).

En préalable il faut une structure porteuse qui puisse signer cette convention, et prendre les engagements qui y seront inclus.

La CdC semble être la mieux placée ; mais ce pourrait être aussi une association, un syndicat. Il n'est pas recommandé que ce soit le CDD en raison des incertitudes à venir.

Quels engagements ?

Le Pays s'engage sur des objectifs, sur un projet de valorisation du patrimoine et la promotion de sa qualité architecturale.

Il s'engage à développer une politique de communication pour :

- ⇒ sensibiliser les habitants et les professionnels sur la qualité de leur environnement architectural et paysager ;
- ⇒ initier les jeunes à l'architecture et au patrimoine ;
- ⇒ inciter à un tourisme de qualité.

Le Pays s'engage aussi sur des moyens.

- ⇒ sur la création d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine (avec au moins un cadre salarié, qui sera l'animateur, ( plus les guides agréés.
- ⇒ sur la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui sera :
- ⇒ pour la collectivité, un lieu de centralisation et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de l'île ;
- ⇒ pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités patrimoniales et les projets urbains et paysagers ;
- ⇒ pour les touristes, un espace de découverte du patrimoine de l'île ;
- ⇒ pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre d'ateliers d'architecture et du patrimoine.

## DIAGNOSTIC

Le projet de valorisation du patrimoine doit s'appuyer sur un diagnostic qui est une étape essentielle.

Ce diagnostic doit identifier les ressources patrimoniales, mais aussi les principaux acteurs et partenaires de ce domaine, les projets en cours dans le cadre du projet de territoire, les synergies possibles.

Le diagnostic doit également s'intéresser à l'information de la population.

## PROGRAMME DE TRAVAIL

Le premier point est l'information des élus, des services intéressés, de la population afin de recueillir leur adhésion.

La CdC devrait ensuite accepter, par délibération,

- ⇒ d'être la structure porteuse du projet.
- ⇒ de former un groupe de travail commun avec le CdD pour établir le diagnostic,
- ⇒ que le Pays de l'île de Ré présente sa candidature.

Le diagnostic pourrait être entrepris l'année prochaine et déboucher sur un projet de valorisation du patrimoine.

Le label pourrait être sollicité fin 2010.

### 3°/ EXPOSE DE PIERRE BOT : PATRIMOINE DE L'ILE DE RE

L'île de Ré bénéficie d'un patrimoine particulier dans sa richesse et sa variété.

#### PATRIMOINE CULTUREL. « Centres d'interprétation »

Saint Martin	Musée Ernest Cognacq – Hôtel de Clerjotte
Loix	Ecomusée du marais salant
La Noue	Maison du Magayant
La Flotte	Maison du Platin
Les Portes	Maison du Fier, Maison de la dune
Saint Clément des B.	Musée du phare des baleines
La Flotte	Abbaye des Chateliers

#### SITES et LIEUX d'intérêt.

Ars	Maison du Sénéchal, Fort du Martray, 3 moulins,
Les Portes	Sémaphore de Trousse-Chemise, Redoute, Sentier digue: de la Patache au Golf , Eglise Sainte Eutrope
La Couarde	Four à chaux, Eglise N-D de l'Annonciation
Le Bois Plage	Tour Malakoff, Moulin Bel Air
Loix	Fort du Grouin, Eglise Sainte Catherine, Port et Moulin à marée
Rivedoux	Redoute, batterie, le Défend
Saint Clément des B.	Phare des baleines, parc, abri canot de sauvetage
Sainte Marie	Chapelle Saint Sauveur

#### PARCOURS – Thèmes.

Des fortifications de Vauban au mur de l'atlantique  
Les moulins à vent (à marée)  
Les cadrans solaires  
Les puits, les tours  
Les ports: les Portes, Ars, Loix, Saint Martin, la Flotte  
Les écluses, les digues cantonales  
Portails et venelles

...

(Voir monographies: les cahiers de la mémoire)

#### MONUMENTS HISTORIQUES

Canton nord		
Les Portes	Bois de Trousse-Chemise -SI	(06/09/1968)
Saint Clément des B.	Vieux phare des baleines -C	(22/06/1904)
Ars	Eglise Saint Etienne -C	(29/12/1903)
	Facade de la raffinerie à sel-I	(09/03/1989)
	Batterie Karola -I	(24/07/2002)
	Maison du Sénéchal-I	(18/02/1925)
Loix	-	

La Couarde	-	
Canton sud		
Le Bois-Plage	Propriété La Croix blanche-SC	(29/01/1952)
Saint Martin	Eglise dite le Grand Fort-C	(29/12/1903)
	Citadelle et fortifications -C	(20/03/1984)
	Hôtel des cadets-I	(19/05/1965)
	Hôtel de Clerjotte-C	(09/04/1929)
	Hopital Saint Honoré -I	(14/04/1997)
	Maison de la Vinaterie-I	(15/01/2002)
	Logis de la Baronnie-I	(26/12/1996)
	Demeure 19-25 rue des Gabarets-I	(08/10/1986)
	Port et abords-SI	(28/01/1964)
La Flotte	Abbaye des Châtelliers-C	(21/05/1980)
	Fort de la Prée-C	(21/05/2008)
	Eglise Sainte Catherine-I	(08/07/1988)
Sainte Marie	Clocher de l'église N-D de l'Assomption-C	(02/03/1921)
Rivedoux	-	

C= classé, I= inscrit, SI= site inscrit

(source :Site INTERNET: SDAP .Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)

#### 4°/ DISCUSSIONS

Les discussions se sont déroulées tout au long des interventions. On peut en retirer les points forts suivants :

Patrice RAFFARIN a rappelé que le Président de la CdC avait, au début de l'année, missionné le CdD 3 pour qu'il fasse avancer la labellisation PAH pour l'île de Ré.

Les opinions ont évolué et à la suite de l'intervention de Nicolas FAUCHERRE, la Commission Patrimoine du CdC s'est prononcée, à l'unanimité, pour la poursuite de la démarche. Une délibération du conseil est envisagée avant la fin de cette année. Patrice RAFFARIN souligne l'engagement très fort des élus.

Sur la méthodologie, Maxence LANGLAIS met en valeur la conjonction des démarches envisagées .Il précise que le projet devra s'inscrire dans le cadre du SCOT, que le travail d'inventaire devra être très large et regrouper toutes les informations pertinentes. Pour le diagnostic, il envisage un travail en comités, en liaison avec la DRAC.

Jacques BOUCARD se réjouit de l'engagement des élus. Il attire l'attention sur les probables difficultés d'avancement en groupes de travail. Pour sa part, les actions avec les associations, de l'inventaire à la mise en réseau, ne peuvent se faire qu'avec le CdD.

Patrice RAFFARIN confirme la nécessaire participation du CdD à la poursuite de la démarche.

La communication, la participation de la population ont été rappelées comme éléments essentiels de la démarche.

Patrice RAFFARIN a présenté enfin, les projets anciens d'aménagement de la batterie de Sablonceaux , incluant la création d'un centre d'interprétation (le PowerPoint de présentation d'une étude réalisée en 2005 par le Cabinet Ponant pour le Conseil général est consultable par ailleurs).

## 5°/ CONCLUSION

Le CdD a effectué la première partie de la mission qui lui avait été confiée : le lancement de la procédure PAH.

Son travail continue pour le diagnostic et l'élaboration du projet, en liaison étroite avec la CdC.